

Les bonnes pratiques en déchèterie

Pour la sécurité de tous, et pour le bon fonctionnement des déchèteries voici quelques recommandations essentielles qui permettront à chacun d'utiliser le service en toute sérénité.

Avant de venir

- ✓ Je trie mes déchets avant d'arriver à la déchèterie, cela permet de gagner du temps. En cas de doute le gardien est là pour vous orienter vers les bons contenants.
- ✓ Je préviens le gardien en cas d'apport exceptionnellement supérieur à 1m³. Dans le cas contraire le gardien est en droit de refuser le dépôt des déchets en fonction du stockage disponible.

Lors du dépôt

- ✓ Je respecte les consignes du gardien (tri des déchets, stationnement, circulation). Un règlement intérieur est affiché dans toutes les déchèteries, en cas de non respect une interdiction d'accès pourra être prononcée.
- ✓ Je ne descends pas dans les bennes pour fouiller et récupérer des déchets. La récupération est strictement interdite dans toutes les déchèteries.
- ✓ Je suis courtois avec le personnel de la déchèterie et les autres usagers.
- ✓ Je ne laisse pas les enfants ou les animaux qui m'accompagnent circuler librement sur la déchèterie.

Avant de partir

- ✓ Une fois le dépôt effectué, je veille à laisser l'endroit aussi propre que je l'ai trouvé en utilisant les outils (pelles, balais) mis à ma disposition. Je n'oublie pas de rendre les outils avant de partir.

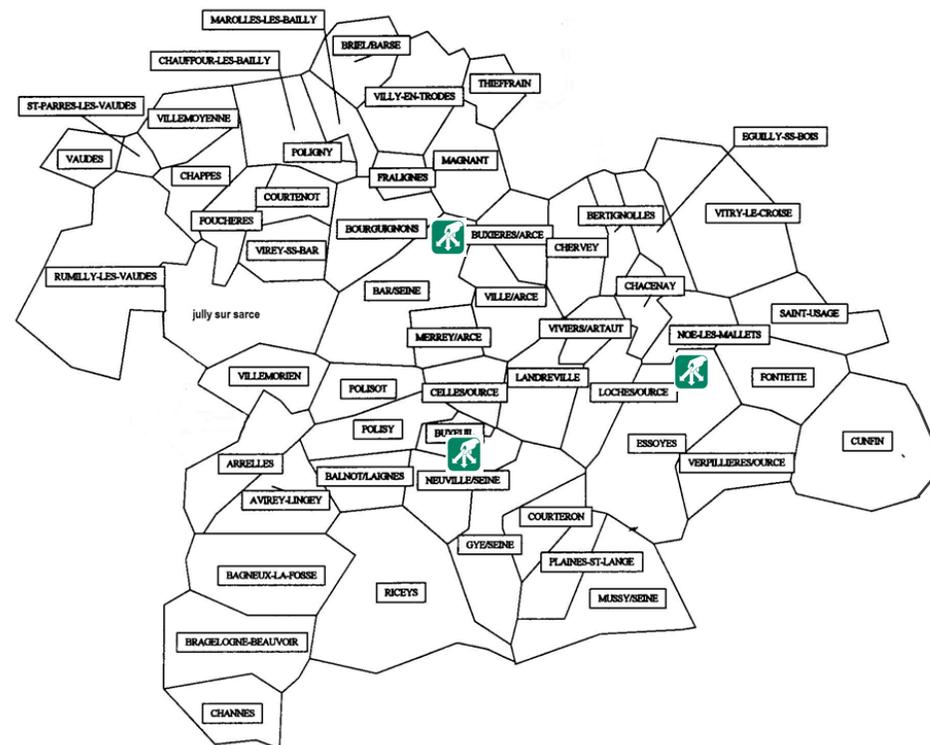
Le rôle du gardien

Il accueille, informe et oriente les usagers lors de leurs passages à la déchèterie. Responsable du site, il contrôle les entrées et la nature des matériaux apportés, ainsi que le tri effectué. Il assure le respect du règlement intérieur afin que chacun puisse déposer ses déchets rapidement et sans risque.

Il assure aussi l'entretien de la déchèterie, ainsi que son bon fonctionnement (gestion de la rotation des bennes, contrôle des apports, entretien du site).

Il a avant tout une mission de conseil de tri auprès des usagers, et de respect de la réglementation. L'aide à la manutention doit demeurer exceptionnelle et correspondre à un besoin particulier d'une personne ayant une mobilité réduite (personne âgée, handicapée,...).

GUIDE PRATIQUE



Une déchèterie est un espace clos, spécialement aménagé, gardé et réglementé où les usagers peuvent déposer, dans des emplacements prévus à cet effet, des déchets qui ne sont pas pris en compte ou interdits à la collecte des ordures ménagères.

La déchèterie complète le service de collecte afin de développer au maximum le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. C'est un service de proximité permettant de limiter les dépôts sauvages.

Chaque année l'ensemble des déchèteries accueille environ 35 000 visiteurs.

Pour tous renseignements concernant les conditions d'accès en déchèterie et les déchets acceptés ou pour toutes réclamations veuillez contacter le service environnement :

03 25 29 94 52 / environnement@cc-barséquanais.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Période Hivernale

Du 01/10 au 31/03

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Samedi	
Bar-sur-Seine Route de la Borde 10110 Bar-sur-Seine 03 25 29 66 12		13h - 17h	8h - 12h		8h - 12h	13h - 17h	8h - 12h		8h - 12h	13h - 17h
Buxeuil RD 971 10110 Buxeuil 07 88 77 69 60	8h - 12h	13h - 17h			8h - 12h			13h - 17h	8h - 12h	13h - 17h
Les Mallets RD 79 10360 Essoyes 06 08 49 28 48			8h - 12h			14h - 16h	8h - 12h		8h - 12h	13h - 16h

Période Estivale

Du 01/04 au 30/09

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Samedi	
		13h30 - 18h30		7h30 - 12h30					7h30 - 12h30	13h30 - 18h30
	8h - 12h	13h - 18h							8h - 12h	
				8h - 12h					14h - 18h	8h - 12h

Toutes les déchèteries sont fermées le vendredi, le dimanche et les jours fériés. Le dernier véhicule est accepté 10min avant la fermeture de la déchèterie.

Les déchets acceptés



Les DDS sont des déchets issus des activités de bricolage, jardinage, d'entretien de la maison, de la voiture ou des piscines. Représentant un risque pour les personnes et l'environnement ils doivent être orienter vers les filières de traitement appropriées. Collecte uniquement pour les particuliers.

Uniquement à la déchèterie de Buxeuil



PNEUMATIQUES

VL sans jantes

Housses
plastiques
transparentes

*Capsules
Bidules

*Collectés aussi sur Les Mallets

Déchets refusés (liste non exhaustive)

- Pneus PL ou agricoles
- Produits explosifs ou radioactifs
- Déchets d'amiante
- Ordures ménagères / Emballages recyclables (sac jaune)
- Extincteur / bouteille de gaz

Conditions d'accès

Pour les particuliers: accès **gratuit** à l'ensemble des déchèteries pour tous les habitants du territoire dans la **limite d'1m³/jour/foyer**. Une carte d'accès ou à défaut un justificatif de domicile vous sera demandé.

En cas d'apport >1m³ exceptionnel, veuillez contacter la déchèterie.

Pour les professionnels: accès **payant** à l'ensemble des déchèteries pour les dépôts de Tout-Venant, Bois, Déchets verts, Gravats à **partir d'1m³**. Gratuit pour les autres catégorie de déchets sauf pour les pneus (non autorisés). Les professionnels doivent conventionner avec la Communauté de Communes pour pouvoir accéder aux déchèteries.

L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de PTAC < 3.5 T.



Tout dépôt aux abords de la déchèterie est considéré comme dépôt sauvage passible d'une amende d'un montant maximum de 450 euros (contravention de 3e classe).